



RÉGION ACADEMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de région académique de l'enseignement supérieur

SRAES

Mail : sraes@region-academique-occitanie.fr

Rectorat de région académique
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Arrêté portant modification de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

Montpellier, le 16 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2, R. 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 21 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 1^{er} décembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale relative à l'élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 fixant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu l'avis de la commission électorale réunie le 14 janvier 2026 ;

ARRÊTE :**Article 1 :**

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Dominique FROMENT	Odile JANKOWIAK-GRATTON
Lydia GARNIER	Florian PRUSSAK
Thomas HULAUD	Juliette LANGLAIS
Arthur GREILLET	Christine DONADEI
Sarah SAVIGNAC	Delphine MERESSE METERREAU
Séverine LOUPIAS	Julie TRAHINE

Représentants pour les candidats :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste 1 : « Bouge Ton Crous avec l'AGEMP et tes assos»	Manon ALDEBERT	Nathan SOULUE
Liste 2 : « La Cocarde Etudiante, l'Alternative patriote »	Aaron-Szabolcs VIVIES	Marie MYREK
Liste 3 : « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »	Ethan HAAS	Rozenn LEVEQUE
Liste 4 : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »	Noa GOTTLING	Chloé SAINT-ALBIN
Liste 5 : « Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous ! »	Anna-Livia CHANARD	Logan CALPETARD
Liste 6 : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te-s (RS, UNEF, Coordo) »	Jean-Eudes MASCHERONI	Inès ANNABIH

Article 2 :

La présidence de la commission est assurée par la rectrice de région académique ou sa représentante, ci-après désignée : Mme Léa FABRE.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Toulouse-Occitanie et affiché par tout moyen y compris sur support numérique dans ses locaux.

Article 4 :

La directrice générale du Crous de Toulouse-Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités
et par délégation,
La rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur,
la recherche et l'innovation**



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME